Le Tour du Lac

Bulletin municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph

Volume 1 | Le 8 février 2016

IMPORTANT !

PAGE 3

JOYEUSE St-Valentin

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

En décembre 2015, nous avons terminé l'année en vous produisant un bilan administratif et financier.

La première édition du journal de 2016, vous propose un compte rendu des activités municipales et une réflexion sur l'avenir de la ville et, demeurons attentifs à votre opinion et vos suggestions.

Désireux de vous transmettre une information complète locale et régionale, nous inclurons à l'avenir l'Info-lettre de la MRC de la Jacques-Cartier qui se veut un résumé sur l'information régionale, et ce dès maintenant. La MRC de la Jacques-Cartier a abandonné la version papier de son journal « *Le Courant de la Jacques-Cartier* » qui n'atteignait pas tous les résidents et dont le coût de production au montant de 65 000 $ était réparti dans chacune des municipalités.

En complément de cette Info-lettre, vous pourrez prendre connaissance de toutes les décisions du Conseil des Maires de la MRC, de la documentation pertinente et plus… sur le site web de la MRC de la Jacques-Cartier www.mrc.lajacquescartier.qc.ca,accessible à tous.

AUX DOSSIERS EN COURS

L'achat des deux terrains adjacents à la Chapelle est réalisé. La construction d'une caserne satellite doit débuter au courant de l'été prochain puisque toutes les exigences et formalités imposées par le MRNF sont rencontrées conformément au schéma de couverture de risques contre l'incendie. Comme à l'habitude, je vous réfère à la chronique de chaque élu pour de plus amples informations sur l'état de leurs dossiers.

UN NOUVEAU DOSSIER VOIT LE JOUR

Ce nouveau dossier sera l'objet d'un point à l'ordre du jour lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2016 pour réflexion et discussion.

Votre participation et vos idées sont importantes de sorte que s'il vous était impossible d'être présents à la séance du 21 mars 2016, nous vous recommandons fortement de nous transmettre vos commentaires par écrit, adressés au Président du Comité sur les infrastructures, M. Clément Gignac, lesquels seront soumis au comité et retenus le cas échéant.

Des rencontres éventuelles se tiendront suivant l'avancement du dossier.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la publication précédente.

Sur la page titre, on lisait « AUCUNE AUGMENTATION DE TAXES POUR UNE 6e ANNÉE ».

On aurait dû préciser et écrire « PAS DE HAUSSE DU TAUX DE TAXATION POUR UNE 6e ANNÉE ».

En effet, étant donné l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation triennal 2016-2017-2018, les citoyens ayant vu la valeur de leur propriété rehaussée ont subi une hausse de leur compte de taxes en conséquence.

Nous nous excusons de la confusion engendrée par le choix du titre à l'entête du Journal.

La direction

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

Séance du conseil municipal du 21 mars prochain

Point particulier : Informations du comité sur les infrastructures

Chers concitoyens (nes)

Dans son souci d'exercer une saine gestion, le conseil municipal a parmi ses responsabilités l'obligation d'identifier les besoins de sa ville pour les prochaines années.

En ce sens, un comité a été mis en place afin d'entamer une réflexion sur les infrastructures de la ville. Sous la présidence de M. Clément Gignac, le comité est composé des conseillers suivants : Mme Diane Guérard, MM. Claude Tessier et Jacques Tessier. Ils ont comme mandat d'établir un état de la situation actuelle, d'identifier les besoins à moyen et long terme ainsi que les actions à mettre en place afin d'y répondre.

Considérant que le Chemin Thomas-Maher a été refait en 2006, que la nouvelle caserne satellite des pompiers sera érigée au cours de l'année, les membres du comité se sont attardés aux éléments suivants :

- Les bureaux administratifs sont présentement situés dans une résidence privée;
- Le Club nautique qui a plus de 60 ans, n'ayant jamais eu de restauration importante, nécessitera éventuellement une mise à niveau.
- Le chalet « du curé » situé sur le terrain adjacent au Club Nautique St-Louis a été rasé l'automne dernier suite à une expertise démontrant la présence de champignons et de moisissures rendant impropre l'habitation du chalet.

Afin de les aider dans leurs réflexions les membres du comité ont procédé à un appel d'intérêt auprès de quelques firmes d'architectes. Des propositions sommaires sont attendues pour la mi-mars.

C'est pourquoi, dès la séance régulière du 21 mars, ce point sera à l'ordre du jour afin de vous informer de l'état des réflexions et des démarches subséquentes

Votre présence est donc souhaitée.

À ce stade-ci aucune décision importante n'a encore été prise. Nous nous engageons à tenir une autre séance d'information vers la fin mai alors que la majorité des résidents seront disponibles et qu'une proposition plus élaborée sera présentée.

Nous vous invitons **tous** pour échanger sur le sujet.

Au plaisir de vous rencontrer.

Michel Croteau, Maire

Séance du conseil municipal du 21 mars 19h30

Station touristique Duchesnay

Point particulier: Informations du comité sur les infrastructures

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS

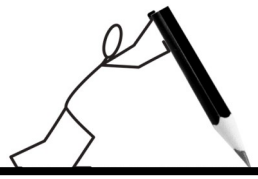

Résolution 101-2015
Acceptation d'une demande de dérogation mineure pour le 886, chemin Thomas-Maher afin de permettre une nouvelle opération cadastrale dans le but de modifier une ligne de lot entre les propriétés du 884 et 886, chemin Thomas-Maher par l'échange de parties de lots, afin de rendre les propriétés conformes au nouveau cadastre, lesdits lots étant dérogatoires en vertu de l'article 26 du *Règlement de lotissement* 2010-211.

Résolution 102-2015
Résolution autorisant la location d'une roulotte pour le coordonnateur, au montant de 6 000 $ plus taxes pour les 10 semaines du camp de jour au Club Nautique St-Louis.

Résolution 103-2015
Résolution autorisant l'émission d'un permis d'abattage d'arbres pour une propriété conditionnellement à ce qu'un plan avec les essences d'arbres qui seront replantés soit déposé et accepté par l'inspectrice municipale.

Résolution 104-2015
Adoption du Règlement no 2015-241 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2015, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements.

Résolution 105-2015
Adoption du Règlement no 2015-242 relatif à la compensation imposée sur les biens fonds non imposables sur le territoire de la Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2015.

Résolution 106-2015
Résolution adoptant le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2016.

Résolution 007-2016
Résolution autorisant le renouvellement de l'entente concernant le service de transport adapté avec la MRC de La-Jacques-Cartier pour l'année 2016 de même que la quote-part au montant de 8 280 $.

Résolution 008-2016
Résolution autorisant l'inscription de Mme Roxane Ouellet au Congrès de la COMBEQ du 28 au 30 avril 2016.

Résolution 009-2016
Adoption du Règlement no 2016-243 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2012-222.

Résolution 010-2016

Résolution autorisant la directrice générale à faire une demande de reconduction de la division du territoire municipal en districts électoraux.

MOT DU CONSEILLER
RESPONSABLE DE L'EMVIRONNEMENT

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le phénomène climatique El Nino s'est fait sentir de façon marquée cette année en retardant le gel du lac au 6 janvier. Un record en soi. Je vous invite donc à la prudence si vous circulez sur le lac puisque la température varie constamment et que l'épaisseur de la glace varie d'un endroit à l'autre, soit à la sortie des cours d'eau et au centre du lac suivant les courants est-ouest. Sur la piste banalisée par le passé, l'épaisseur de la glace varie de 4 à 11 pouces. Tout autre endroit est réputé dangereux puisqu'incertain, compte tenu des changements drastiques de la température lesquels ont une incidence sur la variation des couches de glace.

Les membres du Comité consultatif en environnement se réuniront le 2 février prochain afin de traiter le dossier "Gestion des eaux pluviales". L'objectif poursuivi consiste à réduire l'apport de sédiments vers le lac en aménageant des infrastructures vertes en partenariat avec les services d'experts conseils.

D'autre part, je profite de l'occasion pour rectifier un oubli survenu lors de la dernière parution du journal ***Le Tour du Lac.*** M. Charles Lebel n'a pas été mentionné à titre de membre du CCE. Mille excuses à ce dernier car sa présence au comité est des plus appréciée. Merci Charles pour ta grande disponibilité et ton implication au sein du comité.

Claude Lessard, Conseiller district #4
Lessardc01@gmail.com

COOPÉRATIVE CÂBLODISTRIBUTION
STE-CATHERINE-FOSSAMBAULT

Télécommunications par câble!

Télévision
Internet
Téléphonie

418-875-1118

www.coopcscf.com

130, rue Désiré-Juneau,
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

MOT DE LA CONSEILLÈRE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

HÉLÈNE GRENON ET LUC LEMIRE
892 Thomas-Maher

Hélène Grenon et Luc Lemire forment un couple très dynamique qui réside à la ville de Lac Saint-Joseph depuis 1989. Après avoir acheté leur terrain de Paule Chaumette, ils y construisent leur résidence actuelle qu'ils agrandiront en l'an 2000.

Luc est chirurgien orthopédiste à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et Hélène, infirmière de profession, a choisi d'occuper son temps à l'éducation de leurs deux filles : Catherine et Geneviève, toutes deux présentement étudiantes à l'université.

Hélène a beaucoup œuvré dans le domaine du bénévolat en milieu sportif. Elle a été, entre autres, Directrice (1995-96) et Commodore (1996) au Club Nautique St-Louis. Ses filles ont d'ailleurs fréquenté le Club de 5 à 11 ans, âge auquel elles ont ensuite perfectionné leur entraînement de kayak de vitesse compétitif avec le Club de kayak du Lac Beauport. Catherine y fera d'ailleurs l'Équipe du Québec pendant plusieurs années. Hélène a aussi été membre du Conseil d'Administration du Club de kayak du Lac Beauport pendant 10 ans. De plus, elle a mis sur pied le programme Sport Études officiel en natation au Séminaire Saint-François avec l'aide du Père J.M. Boulé en 2004. Nul besoin de mentionner qu'elle a passé de nombreuses heures sur les routes à voyager ses filles à leurs diverses activités, le lot de tous les parents qui habitent notre belle ville!

Hélène et Luc ont une passion en commun, la course à pied. Si Luc s'y est mis plus tard, Hélène elle, courait déjà depuis sa jeune vingtaine. Pendant que ses filles pratiquaient leurs sports au Lac Beauport et la natation au SFF, Hélène chaussait ses espadrilles et en profitait pour aller courir. En 2006, elle se joint au club de course La Foulée. Elle réalise sa première compétition en 2007 sur le 10 km du Marathon des Deux-Rives. Ce fut la piqûre pour la compétition et la discipline des entraînements. Les marathons et les réussites se sont ensuite enchaînés tant au niveau national qu'international. Plusieurs podiums dans sa catégorie dont 2 médailles d'argent à Boston, une médaille d'argent à Chicago et 6^{e} à New York ou elle termine avec une fracture de stress. Au classement canadien, sur le marathon, elle fut première en 2013 et 2014, et deuxième en 2015 dans sa catégorie.

Avec l'aide de son coach, Jacques Mainguy, qui lui inspira l'idée de la compétition haut niveau, Hélène s'est entrainée pendant quatre ans pour se classer et participer au « World Master Athletic Championship » à Lyon en 2015. Elle y monta sur le podium pour y rapporter sa plus précieuse médaille d'argent dans la catégorie des 60-64 ans. Son prochain grand objectif sera cette même compétition qui se tiendra en Italie en 2018.

Luc avec son travail n'a pas autant de temps pour s'entraîner mais il fait aussi partie du même club où il s'entraîne avec sa femme, en groupe, deux fois par semaine. Il s'est aussi classé cinq fois pour le prestigieux Marathon de Boston. Outre un entraînement rigoureux presque quotidien en course, Hélène suis aussi un programme de musculation et de yoga tout en prenant bien soin de sa nutrition. Ses jours de repos, elle se permet de belles heures de jardinage sur leur terrain résidentiel.

Évidemment il lui faut gérer les blessures et même accepter de perdre plusieurs ongles d'orteils par année s'amuse-t-elle à dire, « mais une blessure de sport finit toujours par guérir… elle nous apprend la patience ».

Bravo à cette famille de sportifs et félicitations à Hélène pour ses exploits et sa persévérance dans ses objectifs.

***Sylviane Cloutier**, Conseillère district #1*

ZUMBA® fitness

Venez danser le ZUMBA avec Jacinthe Lacroix, formée au *Studio de danse Mirage.*

524 Ch.Thomas-Maher
Lac St-Joseph
418-456-3491
jacinthelacroix@me.com

Le ZUMBA est un programme d'entraînement physique combinant des éléments d'AÉROBIE et de DANSES LATINES, le tout sur de la MUSIQUE DU MONDE.

Les Lundi, Mercredi et Vendredi
Coût :10$/ séance par personne
9h00 à 10h30

Apportez vos espadrilles, vos poids et votre tapis!

MOT DU CONSEILLER
RESPONSABLE DE LA VOIRIE

POUR VOTRE SÉCURITÉ, AFFICHEZ VOTRE NUMÉRO CIVIQUE!

Conformément au *Règlement de zonage* en vigueur, le propriétaire de tout bâtiment a l'obligation d'afficher le numéro civique attribué par l'inspectrice municipale.

Ce numéro doit être affiché en bordure du chemin public, à l'intersection de l'allée d'accès. Le bas de l'enseigne doit être à une hauteur entre 1.8 m. et 2.1 m. et les numéros avoir une hauteur de 15 cm (6 pouces). Il doit être inscrit sur un fond contrastant afin d'être facilement visible, particulièrement le soir ou la nuit.

Si vous résidez sur un chemin privé tel que Chemin de la Passe, Chemin Mongrain, Chemin du Croissant, La Vigie et la Baie des Maher, et que vous êtes plusieurs propriétaires, assurez-vous également que votre numéro civique soit facilement visible et repérable.

Tout en étant visible en tout temps, une marge de recul adéquate doit être respectée par rapport à la chaussée pour permettre les opérations de déneigement.

L'affichage de votre numéro civique n'est pas seulement une question de respect de la réglementation mais un élément important pour votre sécurité en cas de recours aux services des policiers, pompiers, ambulanciers ou premiers répondants. De plus vos livreurs et visiteurs apprécieront pouvoir vous trouver plus facilement. Notre système de numérotation est simple et efficace, servons-nous en !

Jacques Tessier, *conseiller district no 2*

RRGMRP
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Avis important
Calendriers des collectes 2016

Des changements ont été apportés aux horaires de collectes de certaines municipalités. En ce début d'année, portez une attention particulière à votre calendrier afin de ne pas manquer la prochaine collecte.

Pensez à votre sécurité en installant un numéro civique adéquatement !

MOT DE LACONSEILLÈRE
RESPONSABLE DES LOISIRS

Club nautique St-Louis

Chers concitoyens (nes)

Tel que mentionné dans le dernier journal, le chalet adjacent au Club (anciennement chalet du curé) a été démoli au cours de l'automne dernier. Il nous fallait donc trouver une solution pour reloger le coordonnateur qui l'occupait pendant la saison estivale.

Pour ce faire, nous avons loué temporairement une roulotte qui sera installée sur le même terrain.

Ainsi notre coordonnateur, Olivier Dorion- Racine, pourra continuer de bénéficier d'un logement lui facilitant sa tâche de coordination et qui lui permettra d'assurer une surveillance constante pendant tout l'été.

L'équipe des moniteurs sera sélectionnée dès le début de février. Plusieurs moniteurs de l'an dernier ont manifesté leur intérêt à revenir et nous avons également reçu de nouvelles candidatures très intéressantes. Le conseil d'administration se réjouit de voir l'intérêt de nos jeunes à s'impliquer au sein du Club Nautique, cela garantit une belle relève pour les prochaines années.

Afin de faciliter encore plus l'inscription de vos jeunes, nous sommes à revoir le site internet. Dès le début mars, vous retrouvez sur le site toute l'information pertinente en regard de l'inscription et de la programmation.

www.clubnautiquestlouis.com

Nous vous rappelons que le Club sera ouvert du 27 juin au 19 août.

Suite au succès de l'année dernière 4 semaines de Ski- Wake seront offertes du 4 au 29 juillet.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une excellente année 2016, de Santé, Bonheur et prospérité

N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Diane Guérard, Conseillère district #3
d.guerard@hotmail.com

MOT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Citoyens, Citoyennes

2016 est une année de changement pour le service de l'urbanisme. Nous sommes présentement à travailler sur un projet pour pouvoir vous donner un service numérique adéquat.

Les demandes de permis peuvent être complétées de façon numérique en remplissant les formulaires disponibles au bureau de l'inspectrice municipale et éventuellement accessibles sur le site internet de la ville.

Depuis le 1er janvier 2016, toutes les demandes de permis ou certificats doivent être présentées par écrit en complétant les formulaires de demande de permis.

Notre règlement oblige l'inspectrice municipale à répondre à toute demande de permis ou certificat, dans les trente (30) jours de la réception de tous les documents nécessaires à l'obtention dudit permis ou certificat. Veuillez prendre note que les travaux ne peuvent débuter, sous aucun prétexte, avant l'émission du permis ou certificat.

Je tiens à vous rappeler que selon notre règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme, les coûts liés à une demande de permis doivent être déposés en même temps que la demande d'un permis sinon celle-ci ne sera pas étudiée.

PRENEZ RENDEZ-VOUS !

Finalement, en raison de l'achalandage qui atteint son maximum en période estivale, il est préférable de prendre un rendez-vous au 418 875-3355 avant de vous présenter afin de permettre une meilleure gestion des effectifs.

Roxane Ouellet, *Inspectrice municipale*
r.ouellet@coopcscf.com

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
André Lemay
Avocat
Groupe Municipal • Environnement • Expropriation
Iberville Un, bureau 200, 1195, av. Lavigerie,
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone: **418-658-9966** • Télécopieur: 418-656-6766
alemay@tremblaybois.qc.ca - www.tremblaybois.qc.ca

MOT DU CONSEILLER
RESPONSABLE DE L'URBANISME

Chers concitoyens et concitoyennes,

L'année 2015 a permis au Comité consultatif d'urbanisme de procéder à une révision des règlements qui se doivent d'évoluer constamment avec les changements de normes de construction et les modifications apportées par les différents paliers de gouvernement.

Nous avons adopté en janvier 2016 le Règlement relatif aux permis et certificats afin d'ajuster les coûts des permis de façon plus juste et équitable pour tous et éviter ainsi que le prix demandé pour l'émission d'un permis soit plus élevé que la valeur des travaux.

Nous continuons cette année à travailler sur le Règlement de zonage afin de modifier certains articles pour être conformes au nouveau règlement provincial sur le prélèvement des eaux .

Soyez assurés que nous vous tiendrons au courant des modifications apportées. Si de votre côté, vous aviez des ajouts ou commentaires à formuler concernant notre réglementation, veuillez nous les transmettre afin que nous puissions les étudier et y donner suite.

Claude Tessier, *conseiller district no 5*

Votre notaire,
une partenaire de confiance !

Mario Boilard
Notaire et
conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et
conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net

UN MANDAT NOTARIÉ EN PRÉVISION DE L'INAPTITUDE : POURQUOI ?

Il vous fait économiser de l'argent. Il vous assure que votre volonté est fidèlement transposée par écrit. Il vous protège adéquatement et vous permet d'éviter la curatelle publique. Il ne se perd jamais et ne peut être altéré. Votre notaire est le conseiller juridique tout désigné pour vous accompagner dans la rédaction d'un mandat en cas d'inaptitude et il saura répondre à toutes vos questions. Ses conseils vous permettront d'adapter votre mandat à vos besoins et à votre contexte familial.

BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.

Téléphone: 418 875-1671
Sans frais: 418 254 8924
www.boilardrenaud.com

Siège social - Saint-Raymond

Places d'affaires
-Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
-Val-Bélair
-Cap-Santé
-Pont-Rouge

MOT DU CONSEILLER
RESPONSABLE DES FINANCES

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater à la réception du journal du mois de décembre, les finances de la Ville se portent bien.

Au cours de la dernière année, plusieurs propriétés autour du lac ont changé de propriétaires expliquant l'augmentation des revenus de mutation. En 2015, le montant perçu au titre des droits de mutation a atteint 195 308$, une hausse de 148 240 $ en comparaison avec l'année 2014.

Les nouveaux propriétaires trouvent contradictoire de l'appeler « Taxe de Bienvenue » mais il faut en connaître l'origine.

« Droits de mutation immobilière (« taxe de Bienvenue »)

Leur origine

Ce champ de taxation fut instauré par le gouvernement provincial en 1976 après qu'il eut cessé de redistribuer aux municipalités une partie des revenus générés par la taxe de vente. C'est Jean Bienvenue, alors ministre dans le cabinet de Robert Bourassa, qui parraina cette loi, mais, après les élections de 1976, c'est Guy Tardif, ministre des Affaires municipales dans le cabinet de René Lévesque, qui l'a soutenue devant l'Assemblée nationale. Après l'entrée en vigueur de la loi, le langage populaire a souvent désigné ces droits comme étant « la taxe de Bienvenue », du nom de son instigateur.

Aujourd'hui

Au Québec, **toutes les municipalités sont tenues** de percevoir des droits sur les mutations immobilières, c'est-à-dire sur les transferts de propriété. Ces droits sont **payables par l'acheteur**, et ce, même s'il est ou a déjà été propriétaire d'un immeuble dans la même municipalité. La loi prévoit quelques **cas d'exonération**, par exemple lorsque le transfert a lieu entre conjoints ou en ligne directe ascendante ou descendante (parents à enfants ou enfants aux parents) ou, à certaines conditions, entre un actionnaire et sa compagnie, etc. **Votre notaire** vérifiera si une exonération s'applique à votre situation. »

Nous continuerons donc à administrer rigoureusement le budget que nous avons adopté en début d'année et vous ferons rapport régulièrement de l'état de nos finances municipales.

Clément Gignac
Conseiller du district no 6

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Mesdames, Messieurs,

Nous venons à peine d'entrer dans la nouvelle année que nous devons acquitter le premier versement de taxes.

Nous avons reçu plusieurs appels téléphoniques nous indiquant que les comptes de taxes étaient écrits en caractères trop petits. Sachez que c'est le même caractère pour tous les comptes de taxes des municipalités et qu'ils sont déjà programmés pour tous les services de taxation.

Je tiens cependant à m'excuser pour la couleur du papier utilisé qui rend la lecture plus difficile. Lorsque nous l'avons commandé, il semblait beaucoup plus pâle. Toutefois, je vous rassure car pour les prochaines années, les comptes de taxes seront imprimés sur du papier blanc.

Vous noterez également que toutes les propriétés ont changé de numéro de matricule dû à la modernisation des matrices graphiques. Si vous payez vos taxes via internet, assurez-vous de modifier votre numéro de matricule bien que pour cette année l'ancien numéro sera également disponible. Vérifiez bien également le nom du fournisseur soit « Ville de Lac-Saint-Joseph » car certaines personnes déposent leurs paiements de taxes dans le compte de « Ville de St-Joseph-du-Lac ».

CONSTITUTION D'UN DOSSIER CULTUREL DEPUIS LA CRÉATION DE LA VILLE EN 1936

Votre apport serait apprécié afin de recueillir tout texte, photo, légende, souvenir se rapportant à la Ville depuis sa création afin de récréer notre histoire. Certains citoyens nous ont déjà remis des documents d'archives que nous conservons précieusement pour un usage futur mais si vous détenez de l'information, nous apprécierions pouvoir en prendre connaissance.

CHRONIQUE DU LECTEUR

Nous voulons instaurer une chronique du lecteur afin de connaître vos commentaires ou opinions concernant notre municipalité soit un genre de « lettre ouverte » que nous publierons dans notre journal pour susciter des discussions que ce soit au plan économique, culturel, loisirs, environnement, administratif, etc. Nous attendons vos textes.

Au plaisir de vous lire!

Vivian Viviers, Directrice générale

Pépinière & Paysages Marcel Marin inc.
Arbres • Arbustres • Haie de cèdres • Fleurs vivaces et anuelles
Aménagement paysager • Consultation horticole
Conception, croquis, plan à l'échelle
Marcel Marin, ing. f.
628, Petit-Village, Sud
Saint-Augustin-de-Desmaures, Qc G3A 1W7
Tél.: (418) 878-2821
Fax: (418) 908-0533
Courriel: marinmar@videotron.ca
www.pepinieremarin.com

Logitech plus inc.
Denis Bilodeau
Directeur général
dbilodeau@logitechplus.com
CENTRAL U.L.C. - SYSTÈME D'ALARME CONTRE VOL ET INCENDIE - CAMÉRA
ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE - INTERCOM - CONTRÔLE D'ACCÈS - FILAGE MAISON NEUVE
1564, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3B3
Tél. : 418 658-5756 poste 222 Téléc. : 418 659-7946
www.logitechplus.com

PRUDENCE SUR LA ROUTE CETTE HIVER

Avec la période hivernale à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (Csr), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende de 60 $ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de signalement et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas le faire, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route.

De plus, les propriétaires ont jusqu'au 15 décembre pour munir leurs véhicules de pneus d'hiver qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige. Notons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période. Pour plus d'informations sur l'utilisation des pneus d'hiver et des pneus à crampons, le public est invité à visiter le site web de Transports Québec, au www.mtq.gouv.qc.ca.

ENTRETIEN J.-P. BOUCHER INC.

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

Nous sommes à la recherche d'une personne travaillante et débrouillarde pour travaux manuels d'entretien de terrains au Lac-Saint-Joseph du début mai au début novembre.

Horaire de travail: 35 à 40 heures/semaine.

LE DÉNEIGEMENT DES ISSUS DE VOTRE RÉSIDENCE

La saison hivernale apporte d'importantes accumulations de neige sur le Québec. Le déblaiement de l'entrée est une activité fréquente et habituelle. Cependant, les sorties secondaires, les balcons et les issues de nos maisons sont trop souvent oubliés et demeurent enneigés. Le Service de prévention incendie désire vous rappeler qu'il est primordial de conserver les issues de tous les bâtiments dégagées, incluant celles des résidences privées.

Le simple fait de déneiger les issues (balcon, terrasse, sortie du sous-sol) permettra à toute votre famille et à vous -même d'évacuer sécuritairement les lieux en cas de besoins. N'oubliez pas, les portes et fenêtres peuvent se bloquer à cause de la glace; il est important de les maintenir fonctionnelles et en bon état.

Gardez toujours les accès aux issues libres même à l'intérieur de la résidence. En cas d'incendie, les secondes comptent et vous devez avoir accès facilement et rapidement à une issue.

Un chemin d'accès doit aussi être prévu et déneigé pour permettre à toute la famille de se rendre rapidement à votre point de rassemblement.

Si vous n'avez pas de plan d'évacuation, préparez-en un avec vos enfants afin que tout le monde soit prêt en cas d'incendie. Rappelez leur la marche à suivre et quelles issues il est possible d'utiliser. Durant la saison hivernale, il serait une bonne idée de prendre une entente avec un voisin afin de se mettre au chaud rapidement en cas de sinistre.

Un bon plan d'évacuation, qui a été pratiqué souvent et qui est bien connu de tous, combiné à des avertisseurs de fumée fonctionnels et à des issues accessibles en tout temps, est la clé du succès pour une évacuation efficace en cas d'incendie.

Isabelle Couture,
membre du comité de prévention

MISE EN GARDE CONTRE LA FAUSSE REPRÉSENTATION INSPECTION ET VENTE D'EXTINCTEURS PORTATIFS

Le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-JacquesCartier invite les citoyens à la vigilance s'ils sont sollicités par des entreprises spécialisées dans l'inspection, la vente et la réparation d'extincteurs portatifs. Le Service de protection contre les incendies n'a pas autorisé ces compagnies à vendre du matériel en son nom ni à représenter les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-St-Joseph pour la vente ou la réparation de matériel, comme peuvent le laisser croire certaines de ces entreprises lors de la sollicitation. Normes pour les extincteurs Pour les extincteurs portatifs à poudre, la norme NFPA10 rappelle que la maintenance de ceux-ci, soit l'inspection du mécanisme interne et au besoin le changement de la poudre, doit se faire aux six ans. Par ailleurs, l'achat d'extincteurs portatifs pour les résidences est facultatif. Seuls les édifices régis par différents règlements spécifiques ont des obligations à cet égard.

Isabelle Couture,
membre Comité de prévention

Comité d'orientation et dépannage

COMMUNIQUÉ

LA GUIGNOLÉE 2015 – MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ

Le 6 décembre dernier a eu lieu la collecte de la GUIGNOLÉE . Comme toujours les citoyens de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Ville du Lac St-Joseph ont fait preuve d'une grande générosité. En effet, la GUIGNOLÉE 2015 a remporté un vif succès en cumulant des dons en argent de **près de 10 000 $**

En plus de la collecte régulière faite directement aux résidences et de la cueillette dans les commerces participants, pour une deuxième année, la participation de La brigade du Service des incendies, des bénévoles se sont regroupés pour recueillir les dons des automobilistes, à l'intersection des routes de Fossambault et de la Jacques-Cartier.

Nous voulons remercier chacun(e) des bénévoles impliqué(e)s, organimes, commerçants, ainsi que tous les donateurs et donatrices.

La guignolée

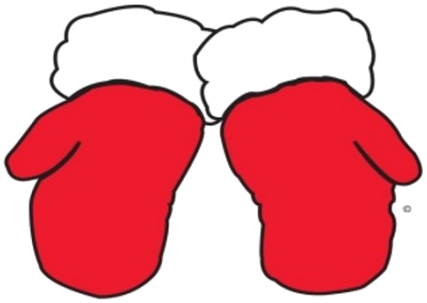

Encore une fois MERCI !

Pierre Plamondon, responsable
Comité d'Orientation et de dépannage
Guignolée 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRC de La Jacques-Cartier M. MICHEL CROTEAU, NOUVEAU PRÉFET SUPPLÉANT Shannon, le 14 janvier 2016 – C'est à l'occasion d'une séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier que M. Michel Croteau, aussi maire de la ville de Lac-Saint-Joseph, a été élu préfet suppléant. M. Croteau épaulera ainsi la nouvelle préfet, Mme Louise Brunet, dans ses fonctions.

M. Michel Croteau a été élu aux reines de la ville de Lac-Saint-Joseph en 2013. Issu du monde juridique, M. Croteau entend faire profiter au maximum de son expertise. «Je prends très au sérieux mon nouveau rôle de préfet suppléant. Je compte m'y investir pleinement et poursuivre ce qui a déjà été entamé par mon prédécesseur. La préfet peut d'ailleurs être assurée de mon entière collaboration. Il est certain que je défendrai avec vigueur les intérêts de la région de La Jacques-Cartier et de ses résidents. » mentionne le nouveau préfet suppléant, M. Michel Croteau. Mentionnons que M. Michel Croteau succède à M. Jean Laliberté, maire de Fossambault sur-le-Lac, qui agissait à titre de préfet suppléant depuis juin 2012.

Source et information : Marie-Josée Labbé Agente de communication (418) 844-2160, poste 302
mjlabbe@mrc.lajacquescartier.qc.ca

La MRC de La Jacques-Cartier | www.mrc.lajacquescartier.qc.ca

La MRC de La Jacques-Cartier regroupe les municipalités de la couronne nord de la Capitale Nationale, soit Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. La MRC travaille à coordonner l'aménagement et le développement de la région de La Jacques-Cartier, en partenariat avec les villes et municipalités qui la composent.

MRC La Jacques-Cartier

Vivez la différence !

REER-CELI : POUR VOUS SENTIR LIBRE ET PROFITER PLEINEMENT DES GRANDS JOURS DE LA VIE

CONCOURS PLUS D'ÉPARGNE, MOINS D'IMPÔT.

Cotisez à votre REER OU CELI d'ici le 29 février 2016 et courez la chance de remporter jusqu'à 1 000 $* en REER ou CELI.

Desjardins
Caisse populaire de Saint-Raymond–Sainte-Catherine

* Ce concours est ouvert exclusivement aux membres de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine ayant atteint l'âge de la majorité au Québec en date du 1er décembre. Le participant admissible obtient sa participation en ayant cotisé un montant minimum de 1 000 $ au Régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou au Compte d'épargne libre d'impôt Desjardins, en ayant cotisé par l'adhésion à l'Épargne-projets périodiques dans un REER ou un CELI avec objectif annuel minimum de 1 000 $ ou en ayant augmenté d'au minimum 500 $ l'objectif annuel d'un plan de versements périodiques au REER Desjardins existant. La cotisation au REER ou CELI doit être effectuée en Caisse, dans l'un des points de services de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine, auprès d'un conseiller. Dans le cas où la cotisation est réalisée par voie informatique, le client doit lui-même contacter son conseiller pour mentionner son admissibilité ainsi que son désir de participer au concours. C'est le conseiller qui authentifiera l'admissibilité du participant au concours. Le prix décerné sera d'une valeur équivalant à 50 % du montant de la cotisation REER ou CELI, jusqu'à concurrence de 1 000 $. Tirage le 28 mars 2016. Les participants ont jusqu'au 29 février 2016 à 23 h 59 pour cotiser.

Nous apprenons, directement du Club de Golf Boca Point à Boca Raton, que notre concitoyenne, MME THÉRÈSE VÉZINA-ROCHEFORT, a frappé un « Trou d'un coup » sur un par 3, au 17ème trou et ce, pendant que nous pataugions dans la neige, la pluie et le verglas. FÉLICITATIONS THÉRÈSE !

- **Chalet à vendre ou louer au Lac St-Joseph**

  Magnifique propriété, directement sur le Lac St-Joseph. Vue panoramique à couper le souffle avec couchers de soleil, terrain très privé, entouré de magnifiques pins centenaires, toit cathédral avec mezzanine, majestueux foyer, 3 chambres et 2 salles de bains.

  Pour location estivale ou à long terme.

  Information : Julie Cantin 418 265-0205 ou juliecantin@oricom.ca

- **Chalet à louer** à l'année ou pour la période estivale, avec accès au lac.

  Pour informations, contactez Huguette au 418-656-6192.

- Nous vous rappelons également qu'il y a du BINGO tous les vendredis soirs à Fossambault-sur-le-Lac, au Centre communautaire du Domaine de la Rivière-aux-Pins à 19h30. Les prix varient selon l'assistance puisque tous les profits sont redistribués.

Si vous désirez placer une petite annonce, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Viviers au bureau de la ville. C'est gratuit!

COÛTS POUR UNE PUBLICITÉ

Voici les coûts pour la publicité dans le journal LE TOUR DU LAC pour l'année 2016.

		Une seule publication
- Carte d'affaires :	150,00 $	30,00 $
- 1/4 page:	200,00 $	40,00 $
- 1/3 page:	250,00 $	50,00 $
- ½ page :	300,00 $	60,00 $
- 1 page :	500,00 $	100,00 $

Ces prix sont pour l'année soit 6 parutions aux mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre**. Il est important que vos textes nous soient acheminés pour le 20 du mois précédent,** le journal étant distribué entre le 1er et le 5 du mois.

Veuillez- nous transmettre votre publicité en format numérisée par courriel à info@villelacstjoseph.com

La MRC Express

Décisions du conseil de la MRC du 27 janvier 2016

Il me fait plaisir de vous présenter la toute nouvelle infolettre la MRC Express. Cet outil de communication mettra en lumière les décisions prises par le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier en plus de vous informer des principales activités qui se déroulent sur le territoire.

La MRC de La Jacques-Cartier, en tant qu'organisation, est à un tournant dans son histoire. Avec le boom économique et démographique qu'a connu la région au cours des dernières années, la MRC doit regarder vers l'avenir. C'est pourquoi la MRC a adopté un plan stratégique, planification qui mènera la région jusqu'en 2020.

Pour être une région unie et solidaire, il est important pour la MRC qu'elle se connecte avec son milieu et avec les villes et municipalités qui la composent.

Bonne lecture!

Louise Brunet
Préfet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Moratoire sur toute construction à l'intérieur des bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency

M. Nicolas Talbot, coordonnateur à l'aménagement du territoire, a été désigné pour siéger comme répondant pour la MRC de La Jacques-Cartier sur le comité technique. **Lire la suite.**

2. Contribution au financement des organismes de bassins versants

La MRC de La Jacques-Cartier a confirmé sa contribution de 2 000 $ au financement des 4 organismes de bassins versants situés sur son territoire. **Lire la suite.**

3. Réaménagement du sentier pédestre de la Boucle de la Station

Quelques demandes de droits de passage demeurent à être formulées auprès des propriétaires concernés, notamment pour le sentier de la « Boucle de la station ». **Lire la suite.**

4. Bonification du montant octroyé à la ZEC de la Rivière-Blanche

La contribution de la MRC à la ZEC de la Rivière-Blanche, situé dans le TNO du Lac-Croche, a été augmenté à 10 000 $. **Lire la suite.**

5. Rapatriement des baux sur le territoire non organisé du Lac-Croche

Depuis le 1er janvier 2016, la MRC s'est vu confiée de nouvelles responsabilités en rapatriant les baux du territoire non organisé du Lac-Croche. **Lire la suite.**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Deux nouvelles entreprises

Les entreprises Ti-Mousse dans Brousse à Lac-Beauport ainsi que Béton Surface à Saint-Gabriel-de-Valcartier ont tous deux reçu une aide financière. **Lire la suite.**

2. Mission commerciale de l'Université Laval en Corée du Sud

Une mission commerciale de l'Université Laval en Corée du Sud aura lieu du 9 au 27 mai prochain afin de débuter la commercialisation des produits issus de la biomasse foresdtière. **Lire la suite.**

3. Biomasse; Caractérisation de la fumée liquide du vinaigre de bois

Dans le cadre du projet de la biomasse, un mandat a été octroyé à Matrix Innovation afin de caractériser les produits de la biomasse forestière comme le vinaigre de bois. **Lire la suite.**

4. Centre d'approvisionnement et de logistique en biomasse forestière

C'est M. Jacques J. Tremblay qui réalisera un plan d'affaires pour la mise en place d'un centre d'approvisionnement et de logistique en biomasse forestière. **Lire la suite.**

ADMINISTRATION

1. Planification stratégique

La planification stratégique préliminaire 2016-2020 de la MRC de La Jacques-Cartier, incluant un diagnostic organisationnel, a été présentée aux élus. **Lire la suite.**

2. Nomination des comités

Comme c'est le cas chaque année, les membres des divers comités ont été nommés. **Plus de détails ici.**

3. Achat d'équipement informatique

Le projecteur désuet de la salle du conseil de la MRC sera remplacé par un moniteur commercial au LED de 80" amovible.

EN BREF

1. Bilan 2015
Le TCJC a dressé un bilan somme tout positif de sa dernière année. **Lire la suite.**

2. Laissez-passer métropolitain
C'est officiel! Les usagers du Transport collectif de La Jacques-Cartier continuer d'avoir accès au laissez-passer métropolitain. **Lire la suite.**

Transport adapté

3. Entente interconnexion 2016
Les usagers du transport adapté pourront encore 2016 se déplacer sur tout le territoire métropolitain. Telle est l'entente conclue entre le ministère des Transports du Québec et la Communauté métropolitaine de Québec. **Lire la suite.**

4. Contrat avec Taxi HB
Taxi HB, qui dessert le secteur ouest de la MRC avec son taxi adapté, a demandé une demande d'ajustement à son contrat avec la MRC afin de desservir un usager. **Lire la suite.**

5. Forum culturel
C'est confirmé! Le forum culturel Vivre la culture en Jacques-Cartier sera de retour en 2017! **Lire la suite.**

6. Événement Découverte - bilan de la nouvelle formule
En 2015, l'Événement Découverte a pris un nouveau virage, celui de s'intégrer à deux ou trois événements déjà existants et appréciés de la population. **Bilan de la nouvelle formule ici.**

7. RénoVillage devient RénoRégion
Les programmes RénoVillage et de réparations d'urgence (PRU) font maintenant place au programme RénoRégion. **Lire la suite.**

8. Augmentation du montant admissible au programme RénoRégion
La valeur estimée des logements admissibles au programme RénoRégion est haussée à 100 000 $. **Lire la suite.**

À SURVEILLER

1. Consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021

Le mercredi 3 février 2016, à 19 h au Manoir du Lac-Delage (40, avenue du Lac, Lac-Delage) aura lieu la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021. **Plus de détails ici.**

2. Conseil de la MRC - 17 février 2016
À 19h, les citoyens et toute autre personne intéressée est invitée à assister à la séance ordinaire publique du conseil de la MRC. **Plus de détails ici.**

3. Circuit canadien ouvert (Canadian Open Tour 2016) - 10 au 13 mars 2016
La compétition internationale de ski acrobatique - Slopestyle s'arrêtera à la Station touristique Stoneham du 10 au 13 mars 2016. **Plus de détails ici.**

Voyez les nouvelles vidéos promotionnelles de Tourisme Jacques-Cartier!

Suivez-nous!

MRC La Jacques-Cartier Développement économique
Tourisme Jacques-Cartier
TCJC Transport collectif de La Jacques-Cartier
Participez au Défi Têtes rasées leucan tetesrasees.com

Tous droits réservés © | 2016 | MRC de La Jacques-Cartier
Février 2016 | Vol. 1 - Num. 1

MRC de La Jacques-Cartier
60, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0
Tél. : 418 844-2160 | Télec. : 418 844-2664
mrc.lajacquescartier.qc.ca | mrcjc@mrc.lajacquescartier.qc.ca

Eric Caire

Député de La Peltrie

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

5121 Boulevard Chauveau Ouest #201
Québec (Québec) G2E 5A6
418 877-5260
ecaire-lape@assnat.qc.ca
www.ericcaire.qc.ca

Journée internationale des femmes le 8 mars

«Je tiens à rendre hommage aux femmes pour leur apport inestimable au développement de notre société et remercier ceux et celles qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans le monde».

- **Eric Caire**

AG
ANDRÉ GARNEAU inc.
Entrepreneur Électricien
R.B.Q. 5593 8484
• Résidentiel
• Commercial
• Installation et réparation
Fossambault-sur-le-Lac et Québec métro
Tél.: 418 875-3245
Cell.: 418 802-7318
andre@andregarneau.com

Gagnon Sénéchal Coulombe inc.
HUISSIERS DE JUSTICE
Depuis 1966
Alain Coulombe
Huissier de justice
Président
800, boul. des Capucins
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com
Tél.: 418 648-1717
Téléc.: 418 522-9911
1 800 463-6267
alaincoulombe@gschuis.com

bf Beaudet Fontaine CPA s.a.
Société de comptables professionnels agréés et services fiscaux
Michel Fontaine
M. Fisc., CPA auditeur, CGA

États financiers | Fiscalité | Comptabilité
1065, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 3W1
418 686-4299 | 1 888 596-4299 | Téléc.: 418 686-4298
bfa@qc.aira.com | beaudetfontaine.com

Association chasse et pêche
CATSHALAC

Notre saison de pêche blanche pour 2016 commencera le 30 janvier prochain.

La superbe équipe de bénévoles avec Odette et Raymond Paré, Gilles Gagné, Albert Pouliot, Guy Savard et Richard Clavet ainsi que d'autres qui prêtent main forte sera de retour. Nous les remercions car sans eux l'activité n'aurait pas lieu.

Nos remerciements à David Deslauriers et René Dion de la Sépaq qui favorisent l'accès de la population au site merveilleux qu'est la Baie de Duchesnay par l'intermédiaire d'une activité comme la pêche blanche.

L'été, l'Association toujours en collaboration avec la Sépaq, met à la disposition de ses membres, la rampe de mise à l'eau qu'elle a construite dans la baie. C'est le seul point d'accès à prix modéré au lac St-Joseph qui accueille les pêcheurs qui n'ont pas de chalet autour du lac.

Pour information, composez le 581-984-1902
ou le 418-875-0357
Courriel : catshalac@gmail.com
http://www.catshalac.com/peche-blanche.html

Club de golf du Lac-Saint-Joseph

GOLF LAC ST-JOSEPH

ENCORE PLUS BEAU... ET ACCESSIBLE !

TOURNOIS, MARIAGES, ANNIVERSAIRES, BRUNCHS, CONFÉRENCES, RÉCEPTIONS...

CATÉGORIES ET TARIFS 2016

LES TARIFS INDIQUÉS SONT SANS LES TAXES ET INCLUENT: PRIVILÈGE DE JEU ILLIMITÉ SELON LA CATÉGORIE CHOISIE, CHARIOT À MAIN, RÉSERVATION DÉPARTS 7 JOURS

MEMBRE PLEIN PRIVILÈGES	
ACTIONNAIRE OU NON ACTIONNAIRE	1 895 $
COUPLE (-5% POUR LE CONJOINT)*	1 800 $
AGQ et carte club partenaires**	
MEMBRE 5 JOURS (LUNDI AU VENDREDI)	
Pour les membres 2015 fermé en 2016	
ACTIONNAIRE OU NON ACTIONNAIRE	1 590 $
COUPLE (-5% POUR LE CONJOINT)	1 510 $
MEMBRE 7 JOURS APRÈS 12 H	
ACTIONNAIRE OU NON ACTIONNAIRE	1 430 $
COUPLE (-5% POUR LE CONJOINT)	1 355 $
MEMBRE 7 JOURS APRÈS 14 H	
ACTIONS NON OBLIGATOIRES	775 $
MEMBRE 7 JOURS APRÈS 16 H	
ACTIONS NON OBLIGATOIRES	460 $
MEMBRE INTERMÉDIAIRE 7 JOURS	
35 ANS ET MOINS ACTIONS NON OBLIGATOIRES	930 $
MEMBRE JUNIOR (17 ET18 ANS)	350 $
MEMBRE JUVÉNILE (16 ANS ET MOINS)	
Incluant l'abonnement au terrain d'exercice et les cliniques	350 $
MEMBRE ÉTUDIANT (25 ANS ET MOINS AUX ÉTUDES)	610 $
MEMBRE CORPORATIF	
40 DROITS DE JEU	2 080 $
30 DROITS DE JEU ET 15 LOCATIONS DE VOITURETTES ÉLECTRIQUES	2 080 $
30 DROITS DE JEU	1 665 $
20 DROITS DE JEU	1 145 $
10 DROITS DE JEU	595 $
SERVICES ADDITIONNELS AUX MEMBRES	
ENTREPOSAGE ET NETTOYAGE D'UN SAC DE GOLF	95 $
ENTREPOSAGE ET NETTOYAGE D'UN SAC DE GOLF ET TROIS ROUES	180 $
ENTREPOSAGE ET NETTOYAGE D'UN SAC ET CHARIOT ÉLECTRIQUE	210 $
CASIER AUX VESTIAIRES	55 $
FORFAIT BALLES ILLIMITÉES TERRAIN D'EXERCICE	155 $
LOCATION DE 20 VOITURETTES ÉLECTRIQUES (1 PERSONNE)	280 $
LOCATION DE 10 VOITURETTES ÉLECTRIQUES (1 PERSONNE)	150 $
LOCATION DE 20 VOITURETTES ÉLECTRIQUES 9 TROUS (1 PERSONNE)	180 $
LOCATION ANNUELLE DE 1 VOITURETTE ÉLECTRIQUE (1 PERSONNE)	875 $
LOCATION ANNUELLE DE 1 VOITURETTE ÉLECTRIQUE (2 PERSONNE)***	1 650 $

*Couple: Le 5 % de rabais est applicable sur l'abonnement le moins cher des deux.
La carte de Golf Québec est incluse pour les membres plein privilèges et au coût de 29 $ pour les autres membres.*2 personnes qui résident à la même adresse.

Tout membre adulte peut inscrire sans frais un membre juvénile qui réside sous le même toit.
Rabais de 10 % applicable sur le trio de services (casier, entreposage et terrain d'exercice).

TARIFS VISITEURS ET DROITS DE JEU EN LOTS 2016* (TAXES EN SUS)

	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
	Sans/Avec membre	Sans/avec membre
18 TROUS EN TOUT TEMPS	49 $ / 43 $	56 $ / 49 $
18 TROUS LUNDI - JEUDI	39,50 $ / 33 $	47,50 $ / 41 $
APRÈS 13 H EN TOUT TEMPS	39,50 $ / 33 $	43,50 $ / 37 $
APRÈS 15 H EN TOUT TEMPS	28 $ / 21,50 $	33 $ / 26,50 $
9 TROUS	25 $ / 21,50 $	30 $ / 26,50 $
18 ANS ET MOINS ACCOMPAGNÉ		LE PRIX = ÂGE

10 X 18 TROUS AVANT 8H ET APRÈS 13H DU LUNDI AU VENDREDI	385 $
10 X 18 TROUS AVANT 8H ET APRÈS 13H EN TOUT TEMPS	405 $
10 X 9 TROUS AVANT 8 H OU APRÈS 15H	240 $
15 X 18 TROUS AVANT 8H ET APRÈS 11H30 EN TOUT TEMPS	575 $

SERVICES ADDITIONELS AUX VISITEURS

Abonnement annuel au terrain d'exercice	200 $
Petit panier de balles	6,50 $
Gros panier de balles	9 $
Location chariot à main	6,50 $
Location voiturette électrique (1 personne)	18 $
Location sac de golf	25 $

5292, Route de Fossambault,
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Québec, G3N 2T8
418.875.2078

Suivez-nous sur Facebook

GOLF: WWW.GOLFLACST-JOSEPH.COM
RESTO: WWW.CATHERINEETJOSEPH.COM

Catherine et Joseph

UN BISTRO ET SA NATURE

MENU VARIÉ, CUISINE MODE

Un bistro et sa nature

Dans la région de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac St-Joseph

L'ambiance chaleureuse et décontractée de notre terrasse, le charme distinctif de notre verrière et l'imprenable vue sur le golf

Un bistro cuisine du monde et une carte des vins à prix amical.

+ **Vue panoramique sur le golf et la vallée**
+ **Terrasse chauffée**
+ **Périodes d'ouverture : du jeudi au dimanche à partir de 17 h**
+ **Déjeuners les dimanches à compter de 9 heures**
+ **Réservation de groupes possible en tout temps**
+ **Salles pouvant accueillir de 10 à 238 personnes**
+ **Vue exceptionnelle sur le golf et la vallée**
+ **Complètement rénové**
+ **Bar et décoration au goût du jour**
+ **Ambiance décontractée**
+ **Venez y tenir vos réunions**

Du jeudi au dimanche à compter de **17** *heures, tous les matins à compter de* **7** *heures pour les déjeuners et* **11** *heures pour le midi !*

5292, Route de Fossambault, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Québec, G3N 2T8

1048, Chemin Thomas-Maher
Lac-Saint-Joseph (Québec)
G3N 0B4

Téléphone: 418-875-3355
Télécopieur: 418-875-0444
Courriel:
villedelacstjoseph@coopcscf.com
Site web: www.villelacstjoseph.com

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à16h30

Organismes hors territoire

APPELSJ	418 522-0664
Bibliothèque Anne-Hébert	418-875-4758
CBJC	418 875-1120
Cercle des Fermières	418 875-3368
Chevaliers de Colomb	418 875-1119
Clinique médicale Ste-Catherine	418-875-0600
Club l'Age d'Or	418 875-3410
Club de motoneige	418 875-2650
Comité d'aide aux malades et à la mortalité	418 875-3364
Corp. Artiste et artisans de la J-C	418 875-3701
Popote Multi-services	418 845-3081
Société piste Jacques-Cartier/Portneuf	418 337-7525

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

LUNDI LE 28 MARS 2016
Congé de Pâques

Calendrier des activités

15 février 2016	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay Station Duchesnay
21 mars 2016	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay Station Duchesnay
21 mars 2016	Informations du Comité sur les infrastructures	Auberge Duchesnay Station Duchesnay
27 mars 2016	Pâques	
18 avril 2016	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay Station Duchesnay
16 mai 2016	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay Station Duchesnay
20 juin 2016	Séance du Conseil Municipal	Auberge Duchesnay Station Duchesnay
25 juin 2016	Cocktail d'ouverture du Club	Club Nautique St-Louis
27 juin 2016	Début du camp de jour	Club Nautique St-Louis

VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Michel Croteau
Maire de
Lac-Saint-Joseph

Sylviane Cloutier
District #1

Diane Guérard
District #3

Claude Tessier
District #4

Jacques Tessier
District #2

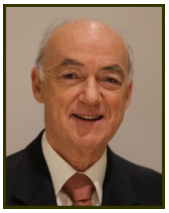

Claude Lessard
District #4

Clément Gignac
District #5

MERCI À NOS ANNONCEURS !

Le groupe LAFRENIÈRE Tracteurs
938, De Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade G0X 2J0
Tél. : 418 325-2446 • Téléc.: 418 325-2455
Pierre Hélie, directeur général
Kubota
www.groupelafrenieretracteurs.com

TECHNO ROUTE
INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation
Service à domicile sur tous systèmes informatiques résidentiel et commercial
Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8
Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

CJC Constructions de la Jacques-Cartier C.B.R. inc.
CONSTRUCTION • RÉNOVATION
RÉSIDENTIELLE & COMMERCIALE
Tél. : 418-875-4105 Téléc. : 418 875-0909
5069, route Fossambault, C.P. 856
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 2V2
cjc@cjcinc.ca
Qualité Habitation
Novoclimat
R.B.Q. : 2856-3864-65

LES CHARPENTISTES
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN STRUCTURE DE BOIS APPARENTE
LES CHARPENTISTES
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · RÉNOVATION
418-571-7847
Nº LICENSE RBQ: 5861-0646-01
6 RUE DES SAPINS
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, QC, G3N 2S7
WWW.LESCHARPENTISTES.CA

Nicolas Gosselin
Arboriculteur et élagueur diplômé
• Élagage et émondage
• Abattage
• Taille de haie
• Fertilisation
tél.: 418-875-0176
cell.: 418-559-5690
Estimation gratuite

Raymond Robitaille Excavation inc.
À votre service depuis 1945
Tél.: (418) 875-2234

IGA des SOURCES
Alain Gagné
Propriétaire
3375, rue de l'Hêtrière Québec (Qc) G3A 0M2
T 418.872.4113 poste 102
C 418.575.2217
F 418.872.8411
4540, route Fossambault Ste-Catherine-de-la-J.-Cartier (Qc) G3N 2T6
T 418.875.1608
C 418.575.2217
F 418.875.4784
4250, 1ère Avenue, local 95 Québec (Qc) G1H 2S5
T 418.627.0660
C 418.575.2217
F 418.627.2158
17010, boul. Henri-Bourassa Québec (Qc) G1G 4A3
T 418.628-2511
C 418.575.2217
F 418.628-7123
igadessources@bellnet.ca

VITRXPERT
vitres d'auto
attaches-remorques
GARAGE MARCOTTE & FILS
mécanique générale
pneu
alignement
Garage Marcotte et Fils
4669, Route De Fossambault
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2989
www.garagemarcotte.com

Entretien Gauthier&Adam
Samuel Gauthier
1460 ave Charles-Huot
(418) 956-6568
sam.gauthier94@hotmail.com
Guillaume Adam
3883 rue Montrenault
(418) 454-7573
guillaume_adam@hotmail.com

Ville de Lac-Saint-Joseph
1048, chemin Thomas-Maher
Lac-Saint-Joseph (Québec)
G3N 0B4

Tél: 418-875-3355
Fax: 418-875-0444

STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

BISTRO-BAR LE QUATRE-TEMPS

- Ouvert à tous, 7 jours
- Brunch tous les dimanches de 8 h 30 à 13 h 30
- Plats à la carte en soirée à partir de 15 $

aubergeduchesnay.com | 418 875-2711, poste 4194

Photo : Benoit Camirand

Duchesnay

RECONNECTEZ-VOUS
AVEC LA NATURE DU QUÉBEC

RÉSEAU Sépaq